

	<p>Manuel de certification Certification de groupe / gestion de forêts</p> <p><b>Politique du groupe</b></p>	<p><b>H101</b></p> <p>Page 1 de 1</p>
----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Les Propriétaires de forêts bernois PFB, en tant que représentants de groupe, proposent leurs services à des propriétaires de forêt des cantons de Berne et de Fribourg. Ceci permet de certifier les forêts et de commercialiser des produits forestiers certifiés. Les PFB entretiennent un système de management à cet effet. Leurs prestations sont définies dans les statuts de l'association et elles découlent des buts que celle-ci s'est fixée.

Les PFB encouragent la gestion durable des forêts. Les propriétaires intéressés peuvent se joindre au groupe, dans la mesure où ils satisfont aux conditions de base et s'engagent à respecter les exigences posées par les divers standards et par le système de management des PFB. Dans ce sens, les membres du groupe respectent les documents de base suivants, en fonction du type de certification:

- **Forest Stewardship Council® FSC® (C014526):**

Les membres PFB gèrent leurs forêts selon les principes et critères FSC et en fonction des standards nationaux de la certification forestière.



- **Program for the Endorsement of Forest Certification (PEFC):**

Standards PEFC: Standards de gestion forestière PEFC ND 005 2008

***Le PFB se base sur les lignes directrices énumérées ci-dessous:***

- Les PFB transmettent leur décision de certification au sein de l'organisation (aux membres du groupe et à leur personnel) et vers l'extérieur (entrepreneurs concernés et parties prenantes externes).
- Les PFB rendent conscients les membres du groupe de leur responsabilité. Ils les soutiennent dans l'application des exigences et leur proposent des moyens de développement dans le sens d'une amélioration continue.
- Les PFB entretiennent un contact ouvert avec les autorités et les organisations externes.
- Les PFB entretiennent une politique ouverte d'informations. Les demandes, les revendications de groupes intéressés, resp. groupes de droits externes sont prises en considération si elles sont compatibles avec les lignes directrices du représentant du groupe.
- La politique de marketing, le service à la clientèle des PFB donnent la possibilité aux produits certifiés des membres du groupe d'accéder à un marché équilibré, accessible à toute la clientèle intéressée. Les PFB assurent le développement continu de la représentation de groupe.
- Les PFB entretiennent un système de management permettant une exploitation ciblée et une amélioration continue de la représentation de groupe. Une part du management est le système de controlling par audits internes. L'audit interne sert à la surveillance des activités des membres du groupe et au contrôle du respect des buts fixés.
- Les PFB assurent la couverture des frais du système de management, occasionnés par les ressources humaines et techniques, grâce aux contributions des membres du groupe.